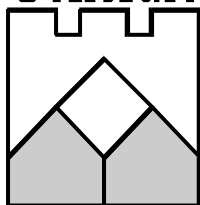


**DATE D'ENVOI DU DOCUMENT AU DEMANDEUR : .....**

**MINISTERE DE LA REGION WALLONNE**

**FORMULAIRE LC/C1**

**Direction  
Générale**



**Aménagement  
du Territoire  
Logement  
Patrimoine**

DIVISION DU LOGEMENT  
SERVICE « LOGEMENTS CONVENTIONNES »  
rue des Brigades d'Irlande, 1  
5100 JAMBES  
☎ (081) 33.22.34

**PRIME A LA CREATION DE  
LOGEMENTS  
CONVENTIONNES**

Arrêté du Gouvernement wallon  
du 21 janvier 1999

**DEMANDE DE PRIME A LA CREATION D'UN LOGEMENT CONVENTIONNE**

Opération projetée :

Construction d'un logement.

**INSTRUCTIONS AU DEMANDEUR**

- Complétez et faites compléter le présent formulaire par l'opérateur immobilier à qui vous louerez les logements et par les administrations communales concernées.
- Dans les deux ans qui suivent la délivrance du permis d'urbanisme, envoyez le présent formulaire à l'adresse reprise ci-dessus, accompagné obligatoirement des documents suivants :
  - le formulaire B dûment complété par le Bureau de l'Enregistrement du ressort du terrain où sera construit le logement objet de la demande;
  - une copie du permis d'urbanisme.
- Complétez le cadre I du formulaire S1 et envoyez ce formulaire au Directeur provincial de l'Urbanisme compétent (voir adresses utiles, page 6). Dès réception du formulaire complété au cadre II, renvoyez-le à l'adresse reprise ci-dessus.

**Conservez une copie de tous les documents que vous envoyez à l'administration ainsi que tout document se rapportant à votre demande de prime (devis, bons de commande, facture,...).**

**A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR**

**CADRE I**

**IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

(à compléter en caractère d'imprimerie)

Nom et prénom du demandeur : .....

Né(e) à ..... le .....

**DOMICILE DU DEMANDEUR**

Rue : ..... n° ..... boîte : .....

Code postal : ..... Commune avant fusion : .....

Commune après fusion : .....

☎ privé : ..... ☎ lieu de travail : .....

Nom, prénom et date de naissance des autres copropriétaires éventuels du terrain de construction.

Nom	Prénom	Date de naissance
-----	--------	-------------------

.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR**

**CADRE II**

**DECLARATION ET ENGAGEMENTS  
DU DEMANDEUR**

Je soussigné(e) .....  
(nom et prénom du demandeur)

- 1) demande une prime à la création de logements conventionnés dans le cadre de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 21 janvier 1999 pour la construction de logements situés sur le terrain situé :  
.....  
.....;
- 2) consens à la visite du logement objet de cette demande par des agents de la Division du Logement, jusqu'au terme de la période de location visée au point 3°;
- 3) m'engage, pour une période de neuf ans, à donner ce logement en location à l'opérateur immobilier visé au cadre III, conformément aux dispositions de l'arrêté précité.
- 4) m'engage, jusqu'au terme de la période de location visée au point 3°, à ne pas aliéner ce logement, en tout ou en partie.

Fait à ....., le .....

Signature :

**A COMPLETER PAR L'OPERATEUR IMMOBILIER**

CADRE III

**IDENTIFICATION ET ENGAGEMENT  
DE L'OPERATEUR IMMOBILIER**

**Identification de l'opérateur immobilier :**

- appellation : .....
- adresse : .....
- .....  
- ☎ : .....
- fax : .....
- personne de contact : .....

**Engagement de l'opérateur immobilier :**

nous soussignés :

nom, prénom, fonction et signature des personnes habilitées à engager l'opérateur :

<u>nom, prénom</u>	<u>fonction</u>	<u>signature</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

nous engageons à prendre en location et à sous-louer le logement à construire sur le terrain visé au cadre II du présent formulaire, conformément aux dispositions de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 21 janvier 1999.

Joindre éventuellement une copie de la délibération de l'organe de gestion de l'opérateur habilité à prendre cet engagement.

**A COMPLETER PAR L'ADMINISTRATION COMMUNALE DU DOMICILE DU DEMANDEUR**

**CADRE IV**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE LA POPULATION**

ADRESSE DU DEMANDEUR :

Rue : ..... n° .....

Code postal ..... Commune ..... Province .....

COMPOSITION DE MENAGE DU DEMANDEUR

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ETAT CIVIL	LIEN DE PARENTE AVEC LE DEMANDEUR	PROFESSION
				Demandeur	
1. ....	.....	.....	.....	.....	.....
2. ....	.....	.....	.....	.....	.....
3. ....	.....	.....	.....	.....	.....
4. ....	.....	.....	.....	.....	.....
5. ....	.....	.....	.....	.....	.....
6. ....	.....	.....	.....	.....	.....
7. ....	.....	.....	.....	.....	.....
8. ....	.....	.....	.....	.....	.....
9. ....	.....	.....	.....	.....	.....
10. ....	.....	.....	.....	.....	.....

A ....., le .....

Le Bourgmestre,

SCEAU DE LA COMMUNE

Remarque :

Si l'extrait des registres de la population est délivré sur papier imprimé (type listing par exemple), agraffer ce document sur la présente page.

**A COMPLETER PAR L'ADMINISTRATION COMMUNALE  
DU LIEU DE CONSTRUCTION**

**CADRE V**

**DECLARATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE**

1) Situation du terrain (rue, numéro, indications cadastrales)

.....  
.....  
.....

2) Numéro du « code-rue » du terrain : .....

3) Permis d'urbanisme : .....

Délivré au nom de : ....., le .....

4) N° de téléphone du service « Urbanisme » de la commune : .....

Fait à ....., le .....

Sceau de la commune,

Signature du Bourgmestre ou de son délégué

En application de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, veuillez noter que le traitement de ces données est confié au service de la prime à la création de logements conventionnés. Le maître du fichier est la Région wallonne

Le traitement est destiné à déterminer vos droits à bénéficier de la prime à la création de logements conventionnés en application de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 21 janvier 1999.

Vous pouvez avoir accès aux données qui vous concernent et en obtenir la rectification éventuelle en vous adressant auprès du service « Prime à la création de logements conventionnés », rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 Jambes.

Il est possible d'obtenir des renseignements supplémentaires sur les traitements automatisés auprès de la Commission de la protection de la vie privée.

## ADRESSES UTILES

### DIVISION DU LOGEMENT – SERVICE DES PRIMES A LA CREATION DE LOGEMENTS CONVENTIONNES

Rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 JAMBES - ☎ 081/33.21.11

DIRECTIONS PROVINCIALES DE L'URBANISME à qui vous devez transmettre le formulaire S+ :

- Direction provinciale de l'Urbanisme d'**ARLON**  
Place des Chasseurs Ardennais, 4 à 6700 ARLON - ☎ 063/22.03.69
- Direction provinciale de l'Urbanisme de **WAVRE**  
Rue de Nivelles, 88 à 1300 WAVRE - ☎ 010/23.12.11
- Direction provinciale de l'Urbanisme de **LIEGE I**  
Montant Sainte-Walburge, 2 à 4000 LIEGE - ☎ 04/224.54.11
- Direction provinciale de l'Urbanisme de **LIEGE II**  
Montant Sainte-Walburge, 2 à 4000 LIEGE - ☎ 04/224.54.11
- Direction provinciale de l'Urbanisme de **MONS**  
Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS - ☎ 065/32.80.66
- Direction provinciale de l'Urbanisme de **CHARLEROI**  
Avenue des Alliés, 2 à 6000 CHARLEROI - ☎ 071/20.97.97
- Direction provinciale de l'Urbanisme de **NAMUR**  
Place Léopold, 3 à 5000 NAMUR - ☎ 081/24.61.11

### SERVICES D'INFORMATION DE LA REGION WALLONNE

Contactez le ☎ vert **0800-11901 (gratuit)** pour obtenir des renseignements généraux ainsi que les adresses et numéros de téléphone des services d'information et d'accueil dans votre région :

- Info-Conseils Logement

(Voir double feuillet de couleur joint à ce document ou téléphoner au 081/33.23.13 pour connaître les lieux et jours de permanence dans votre région)

- Centres d'Information et d'Accueil (C.I.A.)

- Mobil Info

MINISTERE DES FINANCES pour vérifier que les entrepreneurs auxquels vous allez confier la réalisation des travaux sont bien enregistrés (précisez leur numéro de T.V.A.) :

Boulevard du Jardin Botanique, 50 – boîte 32 à 1010 BRUXELLES

☎ 02/210.24.73 ou 210.24.70 (les lundis, mercredis et vendredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 16h)

C.S.T.C. pour vérifier que les entrepreneurs auxquels vous allez confier la réalisation des travaux sont affiliés :

Service des Redevances

Rue du Lombard, 34-42 à 1000 BRUXELLES - ☎ 02/545.56.91

MEDIATEUR DE LA REGION WALLONNE en cas de litige avec l'administration dans le cadre de la gestion de votre dossier :

Avenue Gouverneur Bovesse, 74 à 5100 NAMUR - ☎ 081/32.19.11